









COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 5 septembre 2025

FOYER DE CAS AUTOCHTONES DE CHIKUNGUNYA A EYBENS

La mairie d'Eybens, en partenariat avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Santé publique France et l'Entente interdépartementale de démoustication (EIRAD), organise une réunion publique le 8 septembre pour faire le point sur la situation et rappeler les bons réflexes à adopter face au moustique tigre et aux maladies qu'il peut transmettre.

Après le signalement d'un premier cas de chikungunya autochtone le 7 août 2025 dans la commune d'Eybens en Isère, les investigations menées par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et Santé publique France ont permis d'identifier à ce jour 26 cas autochtones.

Dans ce contexte, une réunion publique d'information est organisée par la mairie d'Eybens le 8 septembre à 18h30. Cette réunion publique, aura lieu à la salle des fêtes Joséphine Baker en présence des représentants de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, de Santé publique France et de l'EIRAD. L'objectif est double : informer les habitants de l'évolution du foyer de cas autochtones de chikungunya dans la commune et rappeler la nécessité d'adopter des gestes simples et utiles pour limiter la présence du moustique tigre, vecteur de cette maladie.

Quelles maladies le moustique tigre peut-il transmettre?

Au-delà des nuisances qu'il génère au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer par le biais de ses piqûres des maladies liées à des virus telles que la dengue, le chikungunya ou le Zika. Il devient porteur d'une de ces maladies en piquant une personne contaminée, revenant d'un voyage dans les zones tropicales où circulent ces virus. Après 2 à 3 jours, il risque de transmettre le virus en piquant une autre personne, et ce tout au long de son cycle de vie (un mois environ).

Les symptômes apparaissent généralement 3 à 7 jours après la piqure infectante, et se caractérisent par une forte fièvre d'apparition brutale et de douleurs articulaires pouvant être intenses parfois accompagnées d'autres symptômes (douleurs musculaires, maux de tête, éruption cutanée...).

Depuis le 1er mai 2025, dans le département de l'Isère, 67 cas de chikungunya dont 31 cas autochtones ont été confirmés. On parle de cas autochtone lorsqu'une personne contracte la maladie sans avoir séjourné dans une zone où circule activement le virus dans les deux semaines précédant les symptômes. Trente-deux cas de dengue importés et un cas de Zika importé ont également été recensés depuis le début de la période de surveillance. Plus d'informations sur les maladies transmises par le moustique tigre et leurs symptômes sur le site internet de l'ARS.

Un plan d'actions et de prévention partenarial déployé sur la commune

Depuis le 7 août, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires se sont mobilisés pour limiter au maximum la diffusion du virus.

Quatre opérations de démoustication dans les quartiers fréquentés par les personnes malades ont été menées par l'EIRAD pour limiter les risques de transmission à d'autres personnes en éliminant les moustiques adultes, vecteurs du virus et d'autres traitements pourraient avoir lieu dans les prochaines semaines. Deux enquêtes épidémiologiques, en porte à porte, ont été réalisées par les équipes de l'ARS et de Santé publique France auprès des habitants du quartier où résident les personnes concernées afin d'identifier d'éventuels autres cas et chercher le cas index.

La population a également été informée et sensibilisée aux mesures de prévention. Les investigations se poursuivent actuellement pour identifier d'éventuels nouveaux cas. En fonction de l'évolution de l'enquête, d'autres lieux de transmission potentiels pourraient faire l'objet d'actions de prévention.

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de lutte contre le moustique tigre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes met à leur disposition un kit complet comprenant guides techniques, fiches pratiques, supports personnalisables ou encore formation en ligne. Retrouvez ce kit <u>sur le site internet</u> de l'ARS.

Des gestes simples à adopter pour réduire la présence du moustique

Le meilleur moyen de limiter la diffusion du virus est d'éviter que le moustique-tigre ne s'installe à proximité des lieux d'habitation et / ou accueillant du public. Pour cela, l'ARS Auvergne Rhône-Alpes recommande à tous les habitants d'adopter trois gestes simples mais essentiels pour neutraliser les lieux de ponte et réduire autant que possible les nuisances du moustique : ranger, vider et couvrir les objets et contenants dans lesquels l'eau peut s'accumuler.

S'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de moustique!

Retrouvez tous les conseils de l'ARS sur notre site internet.